



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 12 décembre 2017

– 11^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - M. Ben Valkenburg, vice-président et commissaire, Plateau–Mile End (08)
 - Mme Diane Beaudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
 - M. Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–Parc-Extension (03)
 - Mmes Marie-José Mastromonaco, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
Mélanie Robinson, commissaire représentant le comité de parents (primaire)
Julie Wagner, commissaire représentant le comité de parents
 - M. Jocelyn Pauzé, commissaire coopté
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e Sylvie Gallant, secrétaire générale adjointe
 - MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 1
Louis Bienvenue, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 2
 - Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 3
Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 5
 - M. Marc Prescott, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mme Maryse Tremblay, directrice des Services éducatifs
 - M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
 - M. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles

- M. René Morales, directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle et directeur par intérim du Service du secrétariat général
- Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
- M. Roger Lalonde, coordonnateur du Bureau des approvisionnements
- Mmes Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
Aichatou Salifou, coordonnatrice de l'Audit interne
Sophie Archambault, réviseure linguistique

Le commissaire Kenneth George quitte la séance après le point 5.

Mot de la présidente

En ouverture de séance du comité exécutif, la présidente présente aux membres du comité exécutif le nouveau conseiller politique rattaché au bureau des commissaires et au bureau de la présidence, M. Michel Philibert.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter les articles suivants :

- | | |
|-----------|---|
| DG-01-355 | Direction générale – remboursement des dépenses de fonction pour le mois de novembre 2017 |
| DG-02-404 | Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2017-2018 |
| DG-02-405 | Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Sainte-Lucie – année 2017-2018 |

- DG-02-406 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école à l'école Victor-Rousselot – année 2017-2018
- DG-02-407 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe aux écoles Saint-Benoît et Saint-Fabien – année 2017-2018
- A-10-126 Service de l'organisation scolaire – plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2018-2021 de la Commission scolaire de Montréal
- A-29-1851 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – modification au plan de l'effectif du personnel de direction d'établissement et des gestionnaires administratifs pour l'année scolaire 2017-2018
- A-31-3335 Service des ressources financières – Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal – modification de la Politique du Système d'achats coopératifs
- A-33-1134 Service des ressources matérielles – école Georges-Vanier, partie transitoire – modification à la demande de financement de la mesure Ajout d'espace (50511) – Plan québécois des infrastructures 2018-2028
- A-34-2928 Service du secrétariat général – conseiller politique au Bureau de la présidence – attribution d'un contrat de services

– ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :

- a) Annonces du gouvernement du Québec dans le dossier de la taxe scolaire

– retirer l'article suivant de la rubrique « Information » :

- c) A-33-1135 Service des ressources matérielles – présentation des options de développement – secteur Centre-ville Ouest de Montréal

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2017

- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2017
- 4- Affaires nouvelles :
 - a) Annonces du gouvernement du Québec dans le dossier de la taxe scolaire
- 5- Dossiers récurrents :
 - a) Plan d'engagement vers la réussite
 - b) Budget 2017-2018 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement
 - e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
 - f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- A-29-1851 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – modification au plan de l'effectif du personnel de direction d'établissement et des gestionnaires administratifs pour l'année scolaire 2017-2018
- 8- DG-01-355 Direction générale – remboursement des dépenses de fonction pour le mois de novembre 2017
- * 9- DG-02-397 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Dollard-des-Ormeaux – année 2017-2018
- * 10- DG-02-398 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Marc – année 2017-2018

- * 11- DG-02-399 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal – année 2017-2018
- * 12- DG-02-400 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l'École des métiers de l'horticulture de Montréal – année 2017-2018
- * 13- DG-02-401 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2017-2018
- * 14- DG-02-402 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – postes de direction adjointe – évaluation finale – année 2017-2018
- * 15- DG-02-404 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2017-2018
- * 16- DG-02-405 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Sainte-Lucie – année 2017-2018
- * 17- DG-02-406 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école à l'école Victor-Rousselot – année 2017-2018
- * 18- DG-02-407 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe aux écoles Saint-Benoît et Saint-Fabien – année 2017-2018
- * 19- DG-05-150-A Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – procéder aux demandes d'aliénation des immeubles excédentaires

- * 20- A-10-126 Service de l'organisation scolaire – plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2018-2021 de la Commission scolaire de Montréal

- * 21- A-10-128 Service de l'organisation scolaire – calendriers scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle aux jours chômés et payés du personnel non enseignant et aux semaines de fermeture institutionnelle – proposition pour adoption

- 22- A-10-129 Service de l'organisation scolaire – modification aux règles d'application de la *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal*

- 23- A-11-106 Services éducatifs – cours d'été 2017 et examens de reprise

- 24- A-29-1845 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – résiliation du contrat d'engagement et fin du lien d'emploi

- 25- A-29-1849 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création et abolition de postes – modification au plan de l'effectif 2017-2018

- 26- A-29-1850 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – bris de contrat

- 27- A-31-3297 Service des ressources financières – services de patrouille et de gardiennage – appel d'offres 15-191P – ouverture de l'enveloppe de prix

- 28- A-31-3326 Service des ressources financières – fourniture sur demande d'accessoires et de composés chimiques pour les laboratoires de sciences – appel d'offres 28-146P – renouvellement de l'entente

- 29- A-31-3335 Service des ressources financières – Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal – modification de la Politique du Système d'achats coopératifs

- 30- A-33-1122 Service des ressources matérielles – école Saint-Luc – annexe 2 – travaux supplémentaires dans le cadre de la reprise et réaménagement des locaux

- * 31- A-33-1123 Service des ressources matérielles – école Sainte-Odile –
démolition partielle pour agrandissement
- * 32- A-33-1124 Service des ressources matérielles – 8075, rue Hochelaga –
démolition du bâtiment existant en vue de construire
une nouvelle école
- * 33- A-33-1126 Service des ressources matérielles – école Félix-Leclerc –
démolition / reconstruction et ajout d’espace
- * 34- A-33-1127 Service des ressources matérielles – le 3075, rue Lebrun –
proposition d’ajout d’espace
- 35- A-33-1128 Service des ressources matérielles – école Léonard-de-Vinci
– travaux de peinture de l’immeuble existant et travaux
additionnels suite à l’agrandissement – contrat de gré à gré
- 36- DG-05-154 Service des ressources matérielles – délocalisation du centre
administratif et de l’annexe – honoraires supplémentaires
pour les services professionnels en architecture en lien
avec la délocalisation des fonctions administratives de
la Commission scolaire
- 37- A-33-1130 Service des ressources matérielles – nomination au poste
de coordonnateur au Bureau de l’entretien des bâtiments,
systèmes mécaniques et gestion de l’énergie, Service des
ressources matérielles
- * 38- A-33-1131 Service des ressources matérielles – nomination au poste
de coordonnateur au Bureau des interventions prioritaires,
ateliers spécialisés et activités de soutien, Service des
ressources matérielles
- 39- A-33-1132 Service des ressources matérielles – école Georges-Vanier,
partie transitoire – travaux de réaménagement fonctionnel
pour accueillir l’Académie De Roberval
- * 40- A-33-1134 Service des ressources matérielles – modification à la demande
de financement de la mesure Ajout d’espace (50511) –
Plan québécois des infrastructures 2018-2028
- 41- A-34-2928-A Service du secrétariat général – conseiller politique
au Bureau de la présidence – attribution d’un contrat de
services
- 42- A-34-2889 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses
de fonction – novembre 2017

- 43- A-34-2909 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2017
- 44- A-34-2910 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2017
- 45- A-34-2911 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2017
- 46- Information :
 - a) A-11-107 Services éducatifs – les résultats scolaires 2016-2017 à la formation générale des jeunes
 - b) A-33-1133 Service des ressources matérielles – école Saint-Isaac-Jogues – travaux d’agrandissement et délocalisation temporaire de six classes
- 47- Approbation du projet d’ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 20 décembre 2017
- 48- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2017

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2017, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l’unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 novembre 2017.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2017

À ce point, il n’y a aucune question ni aucun commentaire.

4.

Affaires nouvelles

a) Annonces du gouvernement du Québec dans le dossier de la taxe scolaire

- La présidente rappelle les annonces faites par le gouvernement du Québec dans le dossier de la taxe scolaire. Elle précise que l'annonce d'une taxe régionale uniformisée au taux le plus bas de la région ne touche pas la CSDM, puisqu'à Montréal, le taux est le même pour les cinq commissions scolaires de Montréal, la taxe scolaire y étant gérée par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM).
- Pour ce qui est de l'annonce relative aux premiers 25 000 \$ de la valeur d'une propriété, qui ne seront pas comptabilisés aux fins de la taxe scolaire, elle indique que le gouvernement a prévu de verser une compensation pour la perte de revenus. Elle ajoute que le gouvernement a précisé que si, dans certaines régions, les commissions scolaires ne s'entendent pas pour déterminer quelle commission scolaire gèrera la taxe régionale, le CGTSIM, qui serait renommé Comité de gestion de la taxe scolaire, serait appelé à gérer cette taxe, ce qui crée de l'inquiétude dans les régions.
- Les commissaires discutent ensuite des répercussions de ces décisions sur les Montréalais. M. George précise que le CGTSIM prépare un mémoire à l'intention du gouvernement.

5.

Dossiers récurrents :

a) Plan d'engagement vers la réussite

- M. Claude Daviau rappelle qu'une rencontre est prévue entre la Direction générale et les directions d'établissement pour poursuivre les travaux relatifs à l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite.
- Il indique par ailleurs qu'une rencontre du comité sur la qualité des services éducatifs et une rencontre du comité sur les services de garde, présidées par M. Kenneth George, ont été tenues au cours de la semaine.

b) Budget 2017-2018 et finances

Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

c) Qualité de l'air

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

- d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement

Le dossier de la capacité d'accueil est traité à huis clos.

- e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles

- Un document sur les immeubles excédentaires est présenté par Mme Lucie Painchaud.
- Les membres du comité exécutif discutent de questions relatives à la procédure de vente et d'échange de terrains. Par ailleurs, Mme Catherine Harel Bourdon souhaite un avis juridique sur la possibilité, pour une commission scolaire, de procéder à une expropriation et elle veut savoir si cela s'est déjà fait.
- Enfin, Mme Painchaud fait le point sur le dossier de la signature des baux avec les centres d'éducation populaire.

- f) Offre alimentaire

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

- g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018

- Mme Painchaud informe les membres du comité exécutif sur l'utilisation de la réserve de 2 millions de dollars prévue pour la réalisation des projets et sur l'implantation de la première phase du module des comptes à recevoir de Mozaïk.
- M. Robert Gendron précise quant à lui que la prochaine rencontre du comité de coordination de la Direction générale (CCDG) sera consacrée exclusivement à l'étude de chacun des projets.

6. Rubrique des commissaires-parents

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

7. Service de la gestion des compétences et du développement des compétences – modification au plan de l'effectif du personnel de direction d'établissement et des gestionnaires administratifs pour l'année scolaire 2017-2018

Document déposé : Rapport A-29-1851 en date du 12 décembre 2017
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la pénurie de personnel de direction;

CONSIDÉRANT la difficulté de pourvoir des postes de direction adjointe jumelés dans deux établissements scolaires;

CONSIDÉRANT les besoins dans les établissements concernés;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire qui permet de créer quatre postes de direction adjointe à 100 % à cette période de l'année;

CONSIDÉRANT la recommandation des directions d'unité;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ABOLIR un poste de direction adjointe en autorisation dont l'affectation est à 50 % à l'école Saint-Luc et à 50 % à l'école FACE;
- 2° d'ABOLIR un poste de direction adjointe en autorisation dont l'affectation est à 70 % à l'école Saint-Fabien et à 30 % à l'école Saint-Benoît;
- 3° de CRÉER, par une autorisation, un poste de direction adjointe à 100 % à l'école Saint-Luc;
- 4° de CRÉER, par une autorisation, un poste de direction adjointe à 100 % à l'école FACE;
- 5° de CRÉER, par une autorisation, un poste de direction adjointe à 100 % à l'école Saint-Fabien;
- 6° de CRÉER, par une autorisation, un poste de direction adjointe à 100 % à l'école Saint-Benoît;
- 7° de TRAITER ces postes en autorisation comme tel, c'est-à-dire comme non soumis à la notion de délai;
- 8° de MANDATER le Service des ressources financières pour ajuster les budgets de l'année scolaire 2017-2018 de façon à financer le salaire de ces postes jusqu'au 30 juin 2018;
- 9° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2017-2018 du personnel de direction d'établissement scolaire et des gestionnaires administratifs (résolution 19 de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 26 avril 2017).

8. Direction générale – remboursement des dépenses de fonction pour le mois de novembre 2017

Document déposé : Rapport DG-01-355 en date du 8 décembre 2017
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du directeur général pour le mois de novembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction du directeur général pour le mois de novembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

*9. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Dollard-des-Ormeaux – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-397 en date du 1^{er} décembre 2017
de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*10. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Marc – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-398 en date du 1^{er} décembre 2017
de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *11. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal

Document déposé : Rapport DG-02-399 en date du 4 décembre 2017
de M. Frédéric Corbeil concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *12. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l'École des métiers de l'horticulture de Montréal – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-400 en date du 5 décembre 2017
de M. Frédéric Corbeil concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *13. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-401 en date du 5 décembre 2017
de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *14. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – postes de direction adjointe – évaluation finale – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-402 en date du 6 décembre 2017
de Mme Francyne Fleury concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *15. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-404 en date du 8 décembre 2017
de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *16. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Sainte-Lucie – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-405 en date du 11 décembre 2017
de Mme Francyne Fleury concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *17. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école à l'école Victor-Rousselot – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-406 en date du 12 décembre 2017
de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *18. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe aux écoles Saint-Benoît et Saint-Fabien – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-407 en date du 12 décembre 2017
de Mme Francyne Fleury concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*19. Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – procéder aux demandes d'aliénation des immeubles excédentaires

Document déposé : Rapport DG-05-150-A en date du 11 décembre 2017
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*20. Service de l'organisation scolaire – plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2018-2021 de la Commission scolaire de Montréal

Document déposé : Rapport A-10-126-A en date du 20 décembre 2017
de MM. David Genesse Bolduc et Éric Vendette
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires la proposition contenue dans le rapport déposé.

*21. Service de l'organisation scolaire – calendriers scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle aux jours chômés et payés du personnel non enseignant et aux semaines de fermeture institutionnelle – proposition pour adoption

Document déposé : Rapport A-10-128 en date du 28 novembre 2017
de Mme Julie Bernier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le projet des calendriers scolaires des trois (3) prochaines années, que les jours chômés et payés du personnel non enseignant et que les semaines de fermeture institutionnelle ont été jugés conformes par le Bureau des relations professionnelles;

CONSIDÉRANT que la consultation du comité consultatif de gestion (CCG) n'est pas obligatoire puisque les directions sont consultées par l'entremise de leurs associations et que le calendrier des rencontres du CCG ne permettait pas de le faire dans les délais requis;

CONSIDÉRANT les souhaits exprimés par les associations, les syndicats et le comité de parents consultés quant à l'adoption du projet de calendriers scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, aux jours chômés et payés du personnel non enseignant et aux semaines de fermeture institutionnelle;

CONSIDÉRANT que les commentaires émis par les associations, les syndicats et le comité de parents ont été entendus et en partie respectés;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ADOPTER le projet de calendriers scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, aux jours chômés et payés du personnel non enseignant et aux semaines de fermeture institutionnelle tel que présenté dans le rapport A-10-121.

La commissaire Diane Beudet demande les modifications suivantes :

- Ajouter les considérants suivants :
 - « CONSIDÉRANT que contrairement à l'élection fédérale, les écoles doivent être fermées le jour de l'élection provinciale, ce qui oblige la CSDM, pour éviter de perdre des jours de classe, à placer une journée pédagogique le jour de cette élection;
 - « CONSIDÉRANT que l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal a choisi de ne pas accepter la proposition d'adaptation de la convention collective; »
- ajouter les paragraphes suivants à la recommandation :
 - « 2° de POURSUIVRE les échanges avec l'APPA pour en arriver à trois journées pédagogiques en début d'année et en fin d'année;
 - 3° de RÉITÉLER au gouvernement du Québec la demande de ne pas devoir fermer des écoles le jour de l'élection provinciale. »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé, sous réserve d'une version « A ».

22. Service de l'organisation scolaire – modification aux règles d'application de la Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal

Document déposé : Rapport A-10-129 en date du 22 novembre 2017
de Mme Julie Bernier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vigie sur la politique d'admission de modifier les articles 2.1.12, 2.5 et 2.7.1 des règles d'application;

CONSIDÉRANT que le directeur général et les comités concernés ont été consultés conformément à l'article 38 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs de la CSDM* (R2011-1);

Il est PROPOSÉ :

1° de MODIFIER les articles 2.1.12, 2.5 et 2.7.1 des règles d'application comme suite aux recommandations du comité de vigie sur la politique d'admission (voir annexe 1).

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, demande que l'article 2.5 soit retiré des articles faisant l'objet d'une modification.

La commissaire-parent Mélanie Robinson propose de remplacer, dans les règles d'applications révisées, le terme « maladie » par le terme « raison de santé ».

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose d'ajouter, dans les règles d'application révisées, le terme « consécutif » après la mention « vingt jours ».

Ces propositions de modification sont adoptées à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

1° de MODIFIER les articles 2.1.12 et 2.7.1 des règles d'application comme suite aux recommandations du comité de vigie sur la politique d'admission (voir annexe 1).

23. Services éducatifs – cours d'été 2017 et examens de reprise

Document déposé : Rapport A-11-106 en date du 24 octobre 2017
de Mme Chantal Léveillée concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a pour mandat de permettre aux élèves du secondaire d'exercer leur droit à des examens de reprise, droit explicitement reconnu dans les règlements du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que la CSDM souhaite offrir des cours d'été dans l'ensemble du territoire de la CSDM;

CONSIDÉRANT l'importance de faire connaître l'offre de services des cours d'été et des examens de reprise;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir les services (cours et examens de reprise) à tous les élèves de la CSDM qui en font la demande;

CONSIDÉRANT l'importance d'impliquer les parents dans la réussite de leur enfant en difficulté;

CONSIDÉRANT l'importance d'impliquer les directions des écoles d'été tout au long du processus d'organisation de la session;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'intervenir le plus tôt possible dans les écoles et d'assurer un suivi rigoureux auprès des élèves à risque d'échec;

CONSIDÉRANT que les frais de cours ont été revus à la baisse en 2016 et que les frais pour les examens de reprise ont été annulés;

CONSIDÉRANT la connaissance qu'ont les conseillers pédagogiques disciplinaires des programmes ministériels et de la disponibilité du matériel pédagogique dans les diverses maisons d'édition;

CONSIDÉRANT l'importance de fournir du matériel adapté à des cours d'été et à l'examen de reprise;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir un soutien complémentaire en ligne ou par téléphone en après-midi pendant toute la période des cours et des examens de reprise;

CONSIDÉRANT l'importance de prendre en compte les mesures d'adaptation inscrites au plan d'intervention pour mieux soutenir les élèves ayant des besoins particuliers qui se présenteront aux cours d'été et aux examens de reprise;

CONSIDÉRANT un taux de réussite similaire pour les élèves de la 3^e secondaire qui suivent un deuxième cours en après-midi ainsi que les coûts associés à ce projet pilote;

CONSIDÉRANT la fin du programme d'Histoire et Éducation à la citoyenneté et de la mise en place du nouveau programme ministériel d'Histoire du Québec et du Canada;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir la possibilité de suivre des cours de rattrapage en ligne (41 inscriptions à l'été 2017);

CONSIDÉRANT l'importance de répondre adéquatement aux parents et aux élèves qui appellent lors de la période d'été;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MAINTENIR les lieux des cours d'été dans les trois écoles suivantes : Georges-Vanier, Saint-Henri et Édouard-Montpetit;
- 2° de MAINTENIR le service d'une direction répondante pour toute la période des cours d'été;
- 3° de POURSUIVRE le partenariat de la CSDM avec *Allô-Prof* pour les services en ligne et par téléphone, et ce, pendant toute la période des cours d'été et lors de la semaine des examens de reprise;
- 4° de MAINTENIR le service des orthopédagogues afin de soutenir les élèves qui ont des besoins particuliers durant les trois semaines des cours d'été;
- 5° d'HARMONISER les pratiques dans l'ensemble des écoles secondaires, notamment au regard de l'identification des élèves à risque et de la communication école-famille et école-école d'été;
- 6° d'IMPLIQUER les directions des écoles d'été, les enseignants des cours d'été ainsi que les conseillers pédagogiques disciplinaires tout au long du processus d'organisation de la session d'été;
- 7° d'INFORMER, le plus tôt possible, les directions des écoles secondaires du calendrier de l'organisation des cours d'été et des examens de reprise;
- 8° de RÉÉVALUER, avec les conseillers pédagogiques disciplinaires, le choix des cahiers offerts;
- 9° de FOURNIR aux écoles secondaires, dès le mois de février, un modèle de lettre d'information à remettre aux parents et aux élèves à risque d'échec;
- 10° de FOURNIR aux écoles secondaires un dépliant d'information sur les cours d'été et les examens de reprise à remettre avec le dernier bulletin scolaire;
- 11° de DEMANDER aux directions d'école secondaire de faire suivre, avec le bulletin de fin d'année scolaire, les mesures d'adaptation inscrites au plan d'intervention des élèves en échec ayant des besoins particuliers qui se présenteront aux cours d'été et aux examens de reprise;
- 12° de MAINTENIR et de PROMOUVOIR l'utilisation du PORTAIL comme outil de communication des résultats;

- 13° de MAINTENIR le montant (révisé en 2016) des coûts d’inscription pour le service des cours d’été 2018:
- cours, examen de reprise et matériel pédagogique : 100 \$
 - examen de reprise sans cours préparatoire : 0 \$
 - frais d’inscription pour les élèves défavorisés : 35 \$
 - rencontre de soutien à l’étude pour l’examen de reprise sans cours : 20 \$
- 14° de REVOIR les modalités liées aux inscriptions :
- les élèves peuvent s’inscrire à un seul cours préparatoire sauf pour le français de la 3^e secondaire,
 - les élèves de la 4^e et de la 5^e secondaire peuvent s’inscrire à plus d’un examen de reprise,
 - l’étude de la possibilité d’offrir l’inscription en ligne pour le premier cycle;
- 15° de REPORTER à l’été 2020 (lors de la prochaine épreuve unique MEES suivant la mise en place du nouveau programme) l’offre de service d’une rencontre de soutien à l’étude en Histoire du Québec et du Canada de la 4^e secondaire, notamment pour les élèves qui feront une ou des reprises d’examen sans cours afin de les guider dans leurs études;
- 16° de POURSUIVRE, dans les mêmes conditions, l’offre de service permettant de suivre un deuxième cours en après-midi en français à l’école Georges-Vanier pour les élèves de la 3^e secondaire qui ont également échoué à un cours de mathématiques ou d’anglais;
- 17° de FAIRE appel à l’expertise de direction des écoles d’été et d’un conseiller pédagogique de l’organisation scolaire lors de la journée d’inscription des élèves de la 4^e secondaire afin de faciliter la compréhension du relevé des apprentissages et d’éclairer les élèves dans leur choix de cours à l’été;
- 18° de POURSUIVRE le partenariat de la CSDM avec la Commission scolaire Beauce-Etchemin pour le service des cours de rattrapage en ligne à l’été;
- 19° d’ENGAGER une agente de bureau à temps partiel pour répondre aux multiples questions des parents et des élèves pour toute la période de l’été.

24. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – résiliation du contrat d’engagement et fin du lien d’emploi

Document déposé : Rapport A-29-1845 en date du 5 décembre 2017 de M^e Carl Beaugard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les représentations du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences;

CONSIDÉRANT que l'employé ayant le matricule 102 777 893 a été relevé sans traitement de ses fonctions du 4 avril au 29 octobre 2017 en vertu de l'article 5-7.08 de l'Entente locale à la suite de l'approbation d'une résolution par le comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT qu'après la réception de la décision de la Cour du Québec par le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences, l'employé concerné a été relevé temporairement et sans traitement de ses fonctions depuis le 30 octobre 2017 en vertu des articles 5-7.03, 5-7.06 et 5-7.08 de l'Entente locale;

CONSIDÉRANT la décision de la Cour du Québec qui démontre hors de tout doute raisonnable que l'employé concerné s'en est pris physiquement à l'élève N. B. en le prenant au cou à deux reprises en plus de secouer vigoureusement la tête de l'élève entre ses mains;

CONSIDÉRANT la décision de la Cour du Québec qui déclare l'enseignant visé coupable de voies de fait envers l'élève N.B. dans le cadre de ses fonctions;

CONSIDÉRANT que la nature des gestes posés par l'employé concerné constitue de l'inconduite;

CONSIDÉRANT la nature et la gravité des manquements reprochés, le lien de confiance entre la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et l'employé concerné est irrémédiablement rompu;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER le rapport soumis;
- 2° de PROCÉDER à la résiliation du contrat d'engagement et à la fin du lien d'emploi l'employé concerné pour inconduite à compter du 12 décembre 2017.

25. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création et abolition de postes – modification au plan de l'effectif 2017-2018

Document déposé : Rapport A-29-1849 en date du 1^{er} décembre 2017 de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'école Honoré-Mercier désire augmenter le service aux élèves;

CONSIDÉRANT les besoins à l'École des métiers du meuble de Montréal;

CONSIDÉRANT les besoins de soutien des élèves de l'école Saint-Noël-Chabanel;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des élèves du primaire de l'école Saint-Nom-de-Jésus dans une école secondaire;

CONSIDÉRANT que Mme Dorcas Cadet, secrétaire, est affectée à un surcroît de travail de secrétaire à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 14 août 2017 à l'école Saint-Luc, que l'école n'a pas les fonds nécessaires pour ce poste et que la création de ce poste sera donc assumée par la réserve pour imprévus;

CONSIDÉRANT les besoins en secrétariat et en maintenance à la nouvelle annexe de l'école Saint-Benoît;

CONSIDÉRANT que l'école Saint Benoît possède les fonds pour seulement 0,6 poste d'aide-concierge et que le reste des dépenses engendrées par la création du poste de secrétaire à 100 % et du poste d'aide-concierge seront donc assumées par la réserve pour imprévus;

CONSIDÉRANT que les autres écoles possèdent les fonds nécessaires au fonds 1, au fonds 5, au fonds 8 et au fonds 9 pour financer les nouveaux postes créés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ABOLIR un poste saisonnier à temps plein, à 80 %, de technicien en loisirs à l'école Honoré-Mercier;
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de technicien en loisirs à l'école Honoré-Mercier et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-287-5-27000-160;
- 3° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 10 %, d'appariteur à l'École des métiers du meuble de Montréal et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-486-1-22300-160;
- 4° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Noël-Chabanel et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-036-8-23140-160;
- 5° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de surveillant d'élèves à l'école Saint-Nom-de-Jésus et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-033-9-23231-160;
- 6° de CRÉER un poste annuel à temps plein, à 100 %, de secrétaire à l'école Saint-Luc et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-291-1-21120-150;
- 7° de CRÉER un poste annuel à temps plein, à 100 %, de secrétaire à l'école Saint-Benoît et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-121-1-21110-150;
- 8° de CRÉER un poste annuel à temps plein, à 80 %, d'aide-concierge à l'école Saint-Benoît et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-121-1-63000-170;

9° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2017-2018 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 9 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017).

26. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – bris de contrat

Document déposé : Rapport A-29-1850 en date du 5 décembre 2017 de Mme Chantal Handfield concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'employé dont le matricule est 152 794 280 ne s'est pas présenté au travail depuis le 1^{er} novembre 2017;

CONSIDÉRANT que l'employé concerné est absent depuis plus de six (6) jours ouvrables, et ce, sans avoir donné de raison valable de son absence;

CONSIDÉRANT que l'employé concerné a été informé qu'il était en bris de contrat, rétroactivement au 1^{er} novembre 2017;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective nationale et locale;

CONSIDÉRANT tout le sérieux que l'employeur accorde au respect du lien d'emploi et de l'attention accordée à l'absentéisme;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de CONSTATER le bris de contrat de l'employé concerné;

2° de RÉSILIER le contrat d'engagement de l'employé concerné, et ce, rétroactivement au 1^{er} novembre 2017, et de PROCÉDER à la fermeture de son dossier.

27. Service des ressources financières – services de patrouille et de gardiennage – appel d'offres 15-191P – ouverture de l'enveloppe de prix

Document déposé : Rapport A-31-3297 en date du 4 décembre 2017 de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'une agence de sécurité pour assurer les services de patrouille et de gardiennage des établissements de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, peut être renouvelée pour deux années additionnelles;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un appel d'offres de type qualité minimale au prix le plus bas;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu deux soumissions admissibles et conformes;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a évalué les deux soumissions et que seule l'agence *Groupe de sécurité Garda SENC* a atteint le niveau de performance acceptable pour les trois critères d'évaluation;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que les dépenses prévues seront payées à même le budget du Service des ressources matérielles ainsi que par le budget des établissements requérants;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* prévoit que « le comité de sélection ne prend pas connaissance du prix et laisse au dirigeant de l'organisme public le soin de déterminer s'il y a lieu de poursuivre ou non le processus d'adjudication »;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER l'ouverture de l'enveloppe de prix de l'unique soumission acceptable, celle de *Groupe de sécurité Garda SENC*.

28. Service des ressources financières – fourniture sur demande d'accessoires et de composés chimiques pour les laboratoires de sciences – appel d'offres 28-146P – renouvellement de l'entente

Document déposé : Rapport A-31-3326 en date du 28 novembre 2017
de Mmes Radia Dehimi et Sophie Beauchamp
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat à commandes a été attribué à *Prolab Scientifique ltée* pour la fourniture sur demande d'accessoires et de composés chimiques pour les laboratoires de sciences;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoit la possibilité d'exercer une option de renouvellement d'une année, avec l'accord du comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que les services du fournisseur *Prolab Scientifique ltée* sont jugés satisfaisants;

CONSIDÉRANT que *Prolab Scientifique ltée* accepte l'option de renouvellement pour une année supplémentaire, aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT le résultat des négociations menées conformément au *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'EXERCER l'option de renouvellement de l'entente concernant la fourniture sur demande d'accessoires et de composés chimiques pour les laboratoires de sciences avec *Prolab Scientifique Ltée* couvrant respectivement les périodes du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, pour un montant maximal de 45 259,10 \$ plus taxes.

29. Service des ressources financières – Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal – modification de la Politique du Système d'achats coopératif

Document déposé : Rapport A-31-3335 en date du 11 décembre 2017
de M. Roger Lalonde concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le *Système d'achats coopératif* (SAC) est un regroupement d'achats opéré par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) et constitué sur la base d'une participation volontaire des cinq commissions scolaires de l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT que la CSDM est satisfaite du fonctionnement des ententes auxquelles elle participe et de la gestion de celles-ci par le CGTSIM et qu'elle a l'intention de poursuivre sa participation au SAC;

CONSIDÉRANT le changement proposé par le CGTSIM à l'article 3.4 de sa Politique du SAC;

CONSIDÉRANT que le CGTSIM a l'obligation de consulter les cinq commissions scolaires membres de son SAC afin d'obtenir leur avis quant au changement proposé;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a le pouvoir d'autoriser toutes questions relatives aux regroupements d'achats à la CSDM (R2011-1, art. 96);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'ACCEPTER la modification proposée à l'article 3.4 de la Politique du Système d'achats coopératif du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

30.

Service des ressources matérielles – école Saint-Luc – annexe 2 – travaux supplémentaires dans le cadre de la reprise et réaménagement des locaux

Document déposé : Rapport A-33-1122 en date du 6 décembre 2017
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Mofax électrique ltée* pour les travaux de reprise et de réaménagement des locaux de l'école Saint-Luc – annexe 2 située au 3641, avenue Prud'homme, à Montréal;

CONSIDÉRANT que les travaux supplémentaires étaient nécessaires afin de répondre aux besoins exprimés par l'organisation scolaire visant à offrir un environnement sain, sécuritaire et propice à l'apprentissage et garantir l'espace requis pour le développement des activités scolaires;

CONSIDÉRANT que le projet livré comprend deux classes supplémentaires, le bureau de secrétariat, le rafraîchissement de la cafétéria, des deux cages d'escaliers, des corridors et de deux blocs sanitaires, en plus du projet de réaménagement de deux vestiaires du gymnase;

CONSIDÉRANT que puisque la valeur des travaux est établie en fonction des conditions de l'appel d'offres 15-194P, les modifications au contrat sont le résultat de variations de quantité, au sens où l'entend l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Mofax électrique ltée* la somme incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la reprise et de réaménagement des locaux à l'école Saint-Luc – annexe 2.

*31.

Service des ressources matérielles – école Sainte-Odile – démolition partielle pour agrandissement

Document déposé : Rapport A-33-1123 en date du 6 décembre 2017
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*32. Service des ressources matérielles – 8075, rue Hochelaga – démolition du bâtiment existant en vue de construire une nouvelle école

Document déposé : Rapport A-33-1124 en date du 6 décembre 2017
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*33. Service des ressources matérielles – école Félix-Leclerc – démolition / reconstruction et ajout d'espace

Document déposé : Rapport A-33-1126 en date du 7 décembre 2017
de Mme Catherine Desjardins concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires la proposition contenue dans le rapport déposé.

*34. Service des ressources matérielles – le 3075, rue Lebrun – proposition d'ajout d'espace

Document déposé : Rapport A-33-1127 en date du 6 décembre 2017
de Mme Marie Paré concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

35. Service des ressources matérielles – école Léonard-de-Vinci – travaux de peinture de l'immeuble existant et travaux additionnels suite à l'agrandissement – contrat de gré à gré

Document déposé : Rapport A-33-1128 en date du 6 décembre 2017
de Mme Chantale Rhéaume concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT plusieurs compléments répertoriés dans la portée des travaux de l'agrandissement de l'école Léonard-De Vinci, située au 7630, 22^e Avenue, à Montréal;

CONSIDÉRANT le refus des entrepreneurs homologués à exécuter les travaux de peinture ainsi que les travaux additionnels pour la sécurité des élèves;

CONSIDÉRANT que conformément au point 4 de l'article 13 de la LCOP, un contrat dont la dépense dépasse le seuil d'appel d'offres public peut être conclu de gré à gré, dans le respect des principes de l'article 2, lorsqu'il est possible pour l'organisme de démontrer qu'un appel d'offres ne servirait pas l'intérêt public, compte tenu de l'objet du contrat;

CONSIDÉRANT qu'afin de garantir un environnement sain, sécuritaire et propice à l'apprentissage, il a été nécessaire d'ajouter des travaux d'aménagement fonctionnels dans plusieurs classes, des travaux de sécurisation et de contrôle d'accès dans la cour et dans l'école avant la rentrée des élèves;

CONSIDÉRANT que le contrat attribué à *Roland Grenier Construction ltée* a été négocié de gré à gré et que la valeur de ces travaux est établie sur une base forfaitaire;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Roland Grenier Construction ltée* la somme incluse dans le présent rapport, associée aux travaux de peinture de l'existant et travaux additionnels suite à l'agrandissement, à l'école Léonard-De Vinci.

36. Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – délocalisation du centre administratif et de l'annexe – honoraires supplémentaires pour les services professionnels en architecture en lien avec la délocalisation des fonctions administratives de la Commission scolaire

Document déposé : Rapport DG-05-154 en date du 11 décembre 2017 de Mme Manon Lanctôt concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'en mars 2017, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a mandaté la firme d'architectes *Riopel Dion St-Martin inc.* afin d'agir comme membre du comité d'analyse dans le but de l'accompagner dans ses démarches d'évaluations des propositions reçues suite à la publication d'un avis d'appel d'intérêt pour identifier des espaces locatifs pour délocaliser le personnel du centre administratif et de l'annexe;

CONSIDÉRANT que le mandat des architectes a été élargi afin d'inclure une allocation pour des services supplémentaires d'évaluation de nouvelles propositions comme suite à la publication d'un deuxième avis d'appel d'intérêt, le 30 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que le mandat des architectes a également été élargi afin d'inclure des services supplémentaires pour la conception détaillée des plans d'aménagement des futurs locaux de la CSDM en s'adjoignant les services de firmes spécialisées en planification et en environnement;

CONSIDÉRANT que les modifications aux contrats résultent de variations de quantités, au sens où l'entend l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la firme d'architectes a acquis une grande connaissance de la structure administrative de la CSDM et de ses besoins particuliers au cours de son mandat initial et que ceci la rend bien outillée et très efficace dans la poursuite du mandat proposé;

CONSIDÉRANT que, dans le but de mieux contrôler la confidentialité des démarches d'évaluation et de négociations entreprises à ce jour, la poursuite de celles-ci avec la même firme d'architectes est avisée;

CONSIDÉRANT que l'octroi d'honoraires supplémentaires à firme d'architectes *Riopel Dion St-Martin inc.* permet d'assurer le bon déroulement du projet selon l'échéancier visé et ainsi de préserver les intérêts de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de MANDATER la Direction générale à autoriser les honoraires supplémentaires au contrat de *Riopel Dion St-Martin inc.* pour les services professionnels en architecture fournis dans le cadre du projet de délocalisation du centre administratif de la Commission scolaire de Montréal, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport.

*37. Service des ressources matérielles – nomination au poste de coordonnateur au Bureau de l'entretien des bâtiments, systèmes mécaniques et gestion de l'énergie, Service des ressources matérielles

Document déposé : Rapport A-33-1130 en date du 6 décembre 2017 de
M. Bruno Marchand concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*38. Service des ressources matérielles – nomination au poste de coordonnateur au Bureau des interventions prioritaires, ateliers spécialisés et activités de soutien, Service des ressources matérielles

Document déposé : Rapport A-33-1131 en date du 6 décembre 2017 de
M. Bruno Marchand concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

39. Service des ressources matérielles – école Georges-Vanier, partie transitoire – travaux de réaménagement fonctionnel pour accueillir l'Académie De Roberval

Document déposé : Rapport A-33-1132 en date du 11 décembre 2017 de
Mme Catherine Peyronnard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les problèmes de qualité de l'air intérieur de l'Académie De Roberval, située au 1370 rue de Castelnau Est, mandatent le déménagement de l'école secondaire pendant les vacances de fin d'année pour le 8 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que l'école transitoire de Georges-Vanier était jusqu'au 13 novembre 2017 occupée par l'école primaire Saint-Gérard et qu'elle ne dispose pas de laboratoires de sciences ou d'informatique pour répondre aux besoins du programme enrichi en sciences de l'Académie De Roberval;

CONSIDÉRANT que les laboratoires de l'école Georges-Vanier sont déjà occupés à temps plein par les élèves de cette institution et que la différence de jours cycles et d'horaires entre l'Académie De Roberval et l'école Georges-Vanier rendent la cohabitation impossible;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement de laboratoires sommaires, mais fonctionnels, dans la partie transitoire de l'école Georges-Vanier feront usage d'équipement et de mobilier repris de l'Académie De Roberval à la fin des cours le 20 décembre, et que ces travaux se dérouleront donc en partie pendant les vacances de fin d'année pendant lesquelles les taux horaires des travailleurs sont bonifiés;

CONSIDÉRANT que selon les conditions du contrat 15-208P, si l'entrepreneur *Les constructions Serbec inc.* n'est pas en mesure de réaliser les travaux demandés et qu'il le signifie à la CSDM, ces travaux peuvent être proposés à l'entrepreneur suivant, selon les priorités établies à la suite du processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la valeur du contrat reconduit le 18 avril 2017 en lien avec l'appel d'offres 15-208P est de 2 841 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que ce projet sera financé entièrement par le budget de fonctionnement de la Commission scolaire à même le budget réservé pour l'Annexe F « *Dépenses financées en tout ou en partie par le budget de fonctionnement de la CSDM* » dans le rapport A-33-1070-A de plan directeur d'investissement 2017-2022;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER l'exécution par l'entrepreneur homologué, dans le cadre de son contrat à exécution sur demande, des travaux de réaménagement fonctionnels dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

*40. Service des ressources matérielles – modification à la demande de financement de la mesure Ajout d'espace (50511) – Plan québécois des infrastructures 2018-2028

Document déposé : Rapport A-33-1134 en date du 12 décembre 2017 de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

41. Service du secrétariat général – conseiller politique au Bureau de la présidence – attribution d'un contrat de services

Document déposé : Rapport A-34-2928 (version corrigée) en date du 12 décembre 2017 de Mme Sophie Archambault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'une fonction de conseiller politique (anciennement appelé chef de cabinet) rattaché au Bureau de la présidence de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a été créée par le Conseil des commissaires à sa séance extraordinaire du 24 novembre 2003 (résolution 13);

CONSIDÉRANT que cette fonction, qui ne modifie pas le plan d'effectif de la CSDM, a pour principal mandat d'assurer le lien permanent entre le palier politique et le palier administratif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que compte tenu du caractère hautement politique de cette fonction, le choix du titulaire de cette fonction doit être effectué par la présidence de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que M. Nicolas Descroix a quitté cette fonction le 24 novembre 2017;

CONSIDÉRANT l'importance pour la CSDM de maintenir cette fonction;

CONSIDÉRANT que la présidente a tenu un processus de sélection pour pourvoir cette fonction;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) en matière d'attribution de contrats de services;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de services à M. Michel Philibert selon la durée et les modalités du contrat joint en annexe du présent rapport;
- 2° de MANDATER la direction du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences pour signer le contrat de services joint en annexe;
- 3° de MANDATER le Bureau des approvisionnements pour la publication de ce contrat dans système électronique d'appels d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO).

42. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2889 en date du 27 novembre 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Violaine Cousineau pour le mois de novembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Violaine Cousineau pour le mois de novembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

43. Bureau de la présidence– remboursement des dépenses de fonction – novembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2909 en date du 27 novembre 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

44. Bureau de la présidence– remboursement des dépenses de fonction – novembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2910 en date du 27 novembre 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

45. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2911 en date du 28 novembre 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de novembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de novembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

46. Information

- a) A-11-107 Services éducatifs – les résultats scolaires 2016-2017 à la formation générale des jeunes
- b) A-33-1133 Service des ressources matérielles – école Saint-Isaac-Jogues – travaux d'agrandissement et délocalisation temporaire de six classes

47. Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 20 décembre 2017

Document déposé : Projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 décembre 2017 du Conseil des commissaires

Après vérification,

il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de DEMANDER au Secrétariat général de modifier le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 20 décembre 2017.

48. Période réservée aux membres du comité exécutif

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 17 h 45.

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 20 décembre 2017.